



Rapport annuel du président - 2016

Chers membres d'honneur,
Chers membres du patronat,
Chers membres actifs et passifs,

Une année vient de se terminer, c'est le moment de faire une rétrospective et de passer en revue l'année écoulée.

Les douze derniers mois ont été marqués par des changements.

Dans les lignes suivantes, je souhaite vous donner un aperçu chronologique des événements en matière GPL dans l'année passée.

➤ **12 Avril 2016** **Assemblée générale de l'AGPL à Oensingen**

Le comité se compose désormais que de 4 membres.

L'assemblée refuse le contrat de service proposé par le cercle de travail GPL.

➤ **18 mai 2016** **1^{ère} table ronde concernant l'article 32c OPA à la SSIGE à Zurich**

M. Renzo Montagner et M. Edi Ritter représentent l'opinion de l'AGPL et discutent les prochaines étapes.

➤ **19 Mai 2016** **Réunion informative concernant la fondation de l'association CT GPL au siège de la SUVA à Lucerne**

Le comité de l'AGPL est représenté par Edi Ritter. Les représentants GPL non mandatés demandent que le comité de l'association soit paritaire. Cela veut dire que le nouveau comité de l'association soit composé de 7 institutions mandatées et 7 associations/unions/entreprises non mandatés.

➤ **30 Mai 2016** **2^e date de prise de position concernant l'article 32c OPA - à l'intention de l'OFSP**

La SSIGE, l'AEAI et l'AGPL ont de nouveau soumis par écrit une position commune concernant l'article 32c OPA et ont donné leur avis à l'OFSP.

➤ **30 Juin 2016** **Fondation de l'association CT GPL dans la salle vénérable du Conseil d'administration de la SUVA à Lucerne**

Le comité de l'association a pu être composé de manière paritaire, de sorte que, outre l'AGPL, les entreprises favorables à l'association professionnelle de GPL, tels que Vitogaz Switzerland AG, TÜV Thüringen Schweiz AG, Flaga Suisse GmbH, sont également représentées.

➤ **30 juin 2016** **Résiliation du contrat de service de secrétariat conclu avec l'ASS**

Suite à la situation financière, mais avant tout au fait que l'ASS a conclu le contrat de service avec l'associations CT GPL, nous sommes obligés de résilier le contrat de secrétariat de longue date entre l'AGPL et l'ASS avec effet à la fin de l'année 2016.

➤ **7 juillet 2016** **Kick-off pour la Commission AGPL**

Je me réjouis que pas moins de 20 membres / spécialistes ont répondu à l'appel concernant la Commission AGPL à créer. Ces personnes sont prêtes à partager leurs connaissances à titre gratuit, au bénéfice de l'association et de la sécurité dans le domaine GPL.

➤ **31 juillet 2016** **« Dernier jour de travail » de Röbi Brand en tant que directeur de l'AGPL.**

La situation financière et les changements dans le domaine de GPL ont amené le comité de résilier le contrat de travail à temps partiel avec Röbi avec effet au 31 juillet 2016. Je souhaite remercier Röbi de son engagement au bénéfice de l'AGPL et me réjouis qu'il reste à disposition en tant que membre du comité.

➤ **13 sept. 2016** **2^e table ronde concernant l'article 32c OPA à la SSIGE**

Avec le concours de nos alliés en matière de l'article 32c OPA, Elisabetta Carrea et Martin Sager (SSIGE), Ernst Bischofsberger et Michel Binz (AEAI), Remo Kräutler et Edi Ritter (AGPL), nous discutons l'audition prévue dans la procédure de consultation auprès de l'OFSP et présentons nos contre-arguments.

➤ **15 sept. 2016** **2^e audition dans la procédure de consultation auprès de l'OFSP à Berne**

Les trois associations professionnelles (SSIGE, AEA, AGPL) essayent une fois de plus d'exposer à l'OFSP leur opinion et leur point de vue sur l'article 32c OPA. L'OFSP confirme notre supposition qu'on (les Offices fédéraux) souhaite convaincre les trois associations professionnelles de la nécessité de l'article 32c OPA avant de soumettre la proposition d'amendement à l'approbation du Conseil fédéral.

Conclusion : Tant que l'art. 32c OPA n'est pas approuvé par le Conseil fédéral, la directive CFST 6517 ne peut pas être soumise à la procédure de consultation !

➤ **12 oct. 2016** **3^e date de prise de position concernant l'article 32c OPA - à l'intention de l'OFSP**

Chaque association professionnelle formule une nouvelle prise de position à l'égard de la proposition de l'OFSP concernant l'art. 32c OPA. La décision ou l'approbation du Conseil fédéral est encore en suspens.

Conclusion : Par conséquent, les directives CFST 1941, 1942, 2151 et 2388 sont toujours en vigueur !

➤ **26 oct. 2016** **Réunion du comité de l'association CT GPL (extraordinaire ou première réunion) à Berne**

À l'occasion du Suisse Caravan Salon, le président de l'association CT GPL, Dr. S. Aschwanden, a convoqué une réunion extraordinaire ou anticipée du comité (RC). Un accent particulier a été mis sur la discussion préliminaire concernant les demandes de modifications des statuts de l'association CT GPL. En outre, plusieurs règlements ont été adoptés afin qu'on puisse enfin « former et contrôler/examiner », selon S. Aschwanden et le président de Caravaningsuisse Chr. Hostettler.

➤ **31 déc. 2016** **Dernier jour de travail de Anja Dold en tant que « Secrétaire AGPL »**

Après des années de bonne collaboration entre les cocontractants ASS Bâle et l'AGPL, cette collaboration se termine à la fin de l'année. En nom du comité et des membres de l'AGPL je souhaite chaleureusement remercier la direction de l'ASS et en particulier Sonja Franco et Anja Dold de leur travail et leur engagement.

➤ **22 février 2017** **Amendement de l'art. 32c OPA approuvé par le Conseil fédéral**

Lors d'une séance, le Conseil fédéral a approuvé l'amendement de l'art. 32c OPA.

➤ **Comité directeur**

L'année passée, le comité s'est réuni lors de cinq réunions d'une journée. Nous avons adapté la structure de l'association aux situations actuelles mais également à la position future de l'AGPL dans le domaine GPL. Les adaptations suivantes ont été nécessaires :

- Attribution des fonctions dans le comité
- Indemnité des frais / régime
- Fondation d'une commission
- Révision des statuts AGPL

- Nouveau point de contact / service téléphonique
- Changement du nom de la Hotline en HelpLine

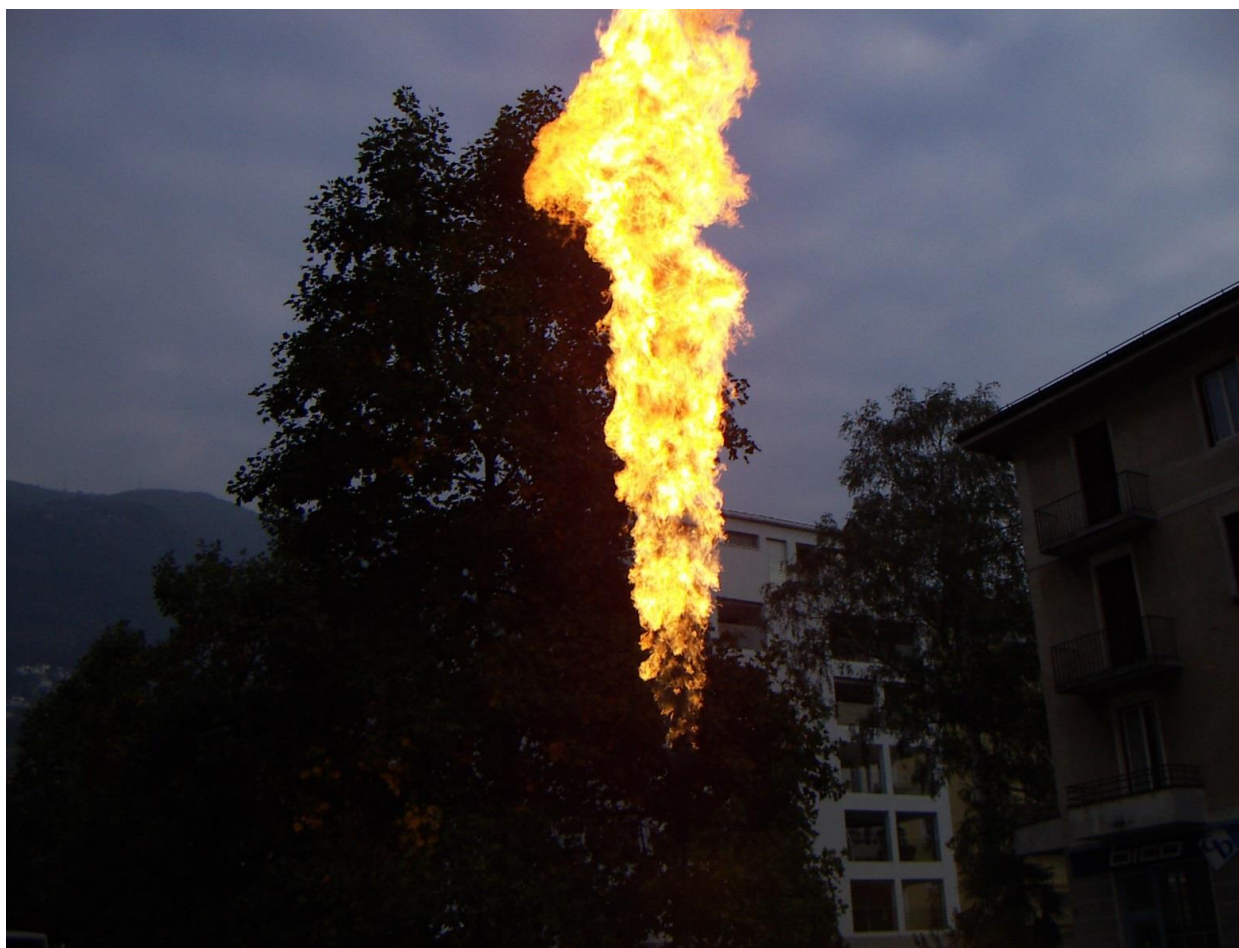
➤ **Perspective**

Comme le Conseil fédéral a approuvé l'art. 32c OPA, il est très vraisemblable que la directive CFST 6517 soit mise en consultation. Cela signifie que nous avons la possibilité de déposer des éventuelles propositions d'amendement de la directive. De plus, le président de l'association CT GPL, Dr. S. Aschwanden, a convoqué la deuxième réunion du comité le 29 mars 2017. La commission « Directive » se réunit le jeudi, 6 avril 2017 et l'assemblée des membres de l'association CT GPL aura lieu le 5 mai 2017.

La date de la première réunion du groupe de travail ad hoc « Manifestation » et du groupe de travail « Contrôle des installations / réservoirs » n'a pas encore été fixée. Nous attendons de voir ce qui se passe encore.

Mais jusqu'à la mise en vigueur définitive de la base légale soit de la directive CFST 6517, nous n'allons pas élaborer ni proposer des modules de formation / règlements en sein de l'association. Comme le dit le proverbe :

« Un chat échaudé craint l'eau froide ! »



Pour finir, je ne veux pas manquer de remercier nos membres du patronat pour leur généreux soutien financier chaque année. Je souhaite également remercier chaque membre de l'association de son fidélité par un chaleureux « Grazie mille ».

J'adresse mes sincères remerciements à mes collègues du comité, y inclus notre conseiller de la Hotline René Fischer, pour leur travail et leur engagement au bénéfice de notre association professionnelle.

Gordola, fin février 2017

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Edi Ritter', written over a horizontal line.

Edi Ritter
Président